

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU GERS
COMMUNE DE VIC-FEZENSAC
Code Postal 32190

ARRETE DU MAIRE n°2026/155

Objet : Rassemblement de véhicules anciens

Le Maire de la commune de Vic-Fezensac,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'organisation d'un rassemblement de véhicules anciens sur la commune le 13/09/2026 de 11h30 à 17h00,
CONSIDERANT qu'il convient, pour organiser cette manifestation, d'interdire temporairement le stationnement.

ARRETE

Article 1 : A l'occasion d'un rassemblement de véhicules anciens sur la commune le 13/09/2026, le stationnement sera réservé sur la totalité du parking du Cours Delom ainsi qu'une partie de la place Julie Saint-Avit de 11h30 à 17h00.

Article 2 : La mise en place de la signalisation réglementaire d'interdiction de stationner sera assurée par les Services Techniques de la commune.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction compétente dans les délais de 2 mois suivant sa notification.

Article 4 : Madame la Directrice Générale et l'agent de surveillance de la voie publique de la commune de Vic-Fezensac, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

VIC-FEZENSAC, le 21 août 2026

Le Maire
Barbara NETO

